

Année 2012

Réserve parlementaire - Répartition de l'enveloppe

commune	Nature de la demande	Montant de la subvention
AIGUILLON	Réaménagement de l'école élémentaire Marcel Pagnol	15 000,00
ANTAGNAC	Aménagement et sécurisation du bourg	5 000,00
ASTAFFORT	Mise normes des sanitaires de l'EHPAD	3 000,00
CALIGNAC	Extension et réhabilitation de la mairie	10 000,00
FAUGUEROLLES	Réhabilitation de la mairie - Acquisition de mobilier et matériel	15 000,00
FONGRAVE	Restauration de la toiture de l'église Saint Léger	9 000,00
GALAPIAN	Extension de l'école, mise aux normes de la cantine et mise en place chauffage collectif	10 000,00
GVAUDUN	aménagement et réfection du château	3 000,00
GRAYSSAS	Réhabilitation de l'ancienne école en salle des associations	8 000,00
ST MARTIN DE CURTON	Construction d'un caveau communal et édification d'un columbarium	2 000,00
STE GEMME MARTAILLAC	Extension de la salle des fêtes	10 000,00
LEVIGNAC DE GUYENNE	Travaux aménagement place Henri Faure	15 000,00
PORT SAINTE MARIE	Restructuration de la salle d'animation culturelle Saint Clair	10 000,00
PUYMICLAN	Aménagement école primaire	20 000,00
VILLEFRANCHE Q	Aménagement de la partie sud du cimetière et extension du columbarium	5 000,00

140 000,00

seuls sont subventionnés les projets d'investissement des communes ou communautés de communes

le montant de la subvention varie en fonction du montant du projet

(en règle générale entre 5 et 10% du montant projet)

la proportion est parfois plus important pour les (petits) dossiers qui ne perçoivent aucune autre subvention